



AVIS PUBLIC

Prenez avis que conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité de Chelsea statuera sur une demande de dérogation mineure, lors de sa session ordinaire qui se tiendra **mardi le 6 novembre 2018, à 19 heures**, à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, située au 216, chemin Old Chelsea, Chelsea (Québec).

La présente a pour but de vous informer que le propriétaire de l'immeuble connu comme le

11, chemin Hudson

a déposé à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre d'augmenter la superficie maximale des bâtiments secondaires à 95 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés pour la construction d'un nouveau garage d'une superficie de 83 mètres carrés alors qu'une remise existante occupe déjà une superficie de 12 mètres carrés, ainsi que de permettre une entrée pour accéder ledit garage qui sera construite en façade d'un lot ayant un frontage de moins de 45 mètres, et ce, sur le lot 2 636 038 au cadastre du Québec.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉE À CHELSEA, QUÉBEC,
ce 17^e jour du mois d'octobre 2018.

CÉLINE GAUTHIER
Directrice générale par intérim
et secrétaire-trésorier adjointe

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that, in accordance with Section 145.6 of the *Land Use Planning and Development Act*, Chelsea's Municipal Council will decide upon an application for a minor exemption, at its ordinary sitting that will be held **Tuesday November 6, 2018, at 7 o'clock**, in the Council chambers of the MRC des Collines-de-l'Outaouais, located at 216 Old Chelsea Road, Chelsea, Quebec.

This is to inform you that the owner of the property bearing the civic address known as

11 Hudson Road

has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing a maximum footprint of the secondary buildings at 95 square metres instead of 75 square metres for the construction of a new garage of 83 square metres while an existing shed already occupies a footprint of 12 square metres, as well as allow a new entrance to give access to said garage to be built in the front of a lot having less than 45 metres, and this, in favour of Lot 2 636 038 of the Quebec cadastre.

Municipal Council will hear anyone interested in this application.

GIVEN AT CHELSEA, QUEBEC,
on this 17th day of the month of October 2018.

CÉLINE GAUTHIER
Acting Director-General
& Assistant Secretary-Treasurer

SIGNATURE